

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE PLENIERE



Jeudi 17 septembre 1959,
à 15 heures

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Lloyd (Royaume-Uni)</i>	23
<i>Discours de M. Aram (Iran)</i>	29
<i>Discours de M. Son Sann (Cambodge)</i>	31

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. LLOYD (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]:
Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous féliciter d'avoir été élu à vos hautes fonctions. Vous avez une longue expérience de l'Organisation des Nations Unies. Vous êtes un homme bien connu et profondément respecté. Ceux qui, comme moi, vous connaissent de longue date ont pour vous non seulement du respect, mais de l'affection. On admire votre intelligence, votre talent oratoire, votre intégrité et votre grande bonté. Je souhaite que votre présidence soit heureuse et marquée de succès.

2. Je voudrais également rendre hommage au Président sortant, M. Malik, du Liban. Il a été élu à un moment où la situation n'était pas facile pour lui et il n'a jamais failli à sa tâche. Il a notre respect et tous nos vœux.

3. Nous voici au moment où se fait, chaque année, le bilan de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. Il nous fournit l'occasion d'étudier l'œuvre accomplie pendant l'année écoulée en tenant compte de ce qu'est la situation mondiale. Nous devons examiner dans quelle mesure cette œuvre a été couronnée de succès et comment nous pouvons renforcer l'action des Nations Unies.

4. Le Royaume-Uni apporte son appui à l'Organisation pour les raisons suivantes. Tout d'abord, la Charte concrétise les espoirs de tout le genre humain de voir régner la paix et la justice parmi les hommes. Elle fixe des normes pour la conduite des relations internationales. En dépit d'imperfections, qui sont humaines, elle consacre les grands idéaux qui doivent éclairer l'esprit des hommes en des temps d'inquiétude.

5. Mais, tout à fait à part de l'idéalisme de la Charte, il est un grand nombre de moyens concrets par lesquels l'Organisation des Nations Unies peut aider à assurer la paix et la stabilité dans le monde. L'une de ses tâches les plus importantes est d'essayer de mettre un terme à l'agression et à la guerre et de maintenir la paix. Bien qu'en raison de l'exercice du droit de veto au Conseil de sécurité l'Organisation ne puisse toujours agir sur-le-champ, elle peut néanmoins contribuer de manière vitale au maintien de la paix. Nous en avons un exemple frappant dans l'œuvre

accomplie par la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient.

6. Je me suis quelque peu étendu l'an dernier, au cours de la discussion générale, sur la question de la création d'une force des Nations Unies. C'est une idée qui m'a toujours été chère, mais je me suis rendu compte que c'est là une affaire pour laquelle il faut avoir avec soi toute l'opinion mondiale. Les réalités nous obligent à ne nous hâter qu'avec lenteur. Je sais bien quelles réserves s'imposent. Il ne pourrait pas s'agir d'une force combattante. Elle ne pourrait être mise en place que par une décision de l'Organisation des Nations Unies, et son déploiement ne pourrait se faire qu'avec l'accord des pays intéressés. Je me rends également compte des difficultés d'ordre pratique. Envisager d'entretenir en permanence une telle force poserait de grands problèmes administratifs et financiers. Ce que je souhaiterais toutefois, et j'espère que les gouvernements des Etats Membres étudieront sérieusement la question, c'est que les Etats prévoient du personnel qui, soit à titre individuel, soit sous la forme de contingents, pourrait être rapidement mis à la disposition de l'Organisation. Je souhaiterais aussi que soit créé au Secrétariat un petit service organisateur qui établirait à l'avance des plans pour la solution des problèmes résultant d'une décision de rassembler une telle force pour un but déterminé. J'ai dit l'an dernier qu'à mon avis l'opinion publique internationale était prête pour une initiative de cet ordre. J'espère qu'au cours de la présente Assemblée des indications nous seront données sur ce que pensent d'autres gouvernements à ce sujet.

7. Il y a une seconde manière par laquelle l'Organisation des Nations Unies a prouvé qu'elle pouvait contribuer au maintien de la paix. Il s'agit de ce que l'on est maintenant convenu d'appeler la "présence" des Nations Unies dans une région troublée. Je prends encore un exemple au Moyen-Orient. Les dispositions spéciales que le Secrétaire général a prises à la suite de la troisième session extraordinaire d'urgence, en août 1958, ses voyages et l'œuvre de M. Spinelli dans la région ont sans aucun doute aidé à dissiper les malentendus et contribué à la détente que nous avons été heureux de voir se produire depuis l'année dernière à cette même époque.

8. Nous savons qu'une stabilité durable et une paix véritable ne pourront résulter que de la volonté et des efforts des gouvernements et des peuples de la région. C'est à eux qu'il appartient au premier chef d'harmoniser leurs aspirations ou, tout au moins, d'établir des relations d'ordre pratique raisonnables.

9. C'est dans cet espoir que nous avons voté en août 1958 pour la résolution adoptée sur la proposition des pays arabes [résolution 1237 (ES-III)]. Nous sommes heureux de constater que l'esprit de cette résolution est observé et je ne doute pas que les gouvernements de cette région n'appuient les efforts du Secrétaire général.

10. A ce propos, j'évoquerai un problème qui fait l'objet de certaines controverses et dont M. Herter, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a déjà parlé [797ème séance]: j'espère que l'usage du canal de Suez constituera un lien favorisant les échanges commerciaux pacifiques entre tous les pays de la région, et non une barrière qui leur ferait obstacle. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de préciser que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni appuie le principe du libre passage des navires de tous pavillons par le canal de Suez, principe qui est inscrit dans la Convention de Constantinople de 1888 et dont l'Organisation des Nations Unies a fait son objectif déclaré.

11. Le fait même que l'Organisation des Nations Unies n'a pu, en règle générale, prendre de mesures rapides pour faire face à telle ou telle crise a été à l'origine de ces nouvelles méthodes et de ces nouvelles techniques. Le Secrétaire général a dit que l'Organisation est au service d'une diplomatie de réconciliation, de médiation et de conciliation. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient se sont faits, avec patience et modestie, et avec un plein succès, les agents d'une telle diplomatie.

12. Nous avons la plus grande admiration pour ce qu'accomplit personnellement le Secrétaire général par ses voyages et ses efforts inlassables pour trouver le moyen d'aplanir les divergences et d'harmoniser les relations entre Etats. Nous avons en lui comme en ses efforts une confiance totale et il a tout notre appui.

13. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la partie de l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général [A/4132/Add.1] qui traite du rôle de l'Organisation. Il parle de l'action des missions permanentes et de leur rôle diplomatique croissant en dehors des réunions publiques, souvent en rapports étroits avec le Secrétariat. Il dit qu'on pourrait prévoir que le Conseil de sécurité tiende, à intervalles réguliers, des séances à huis clos. Il a fait également cette année, devant le Conseil économique et social [1074ème séance], une suggestion intéressante en envisageant la possibilité de courtes réunions spéciales de ce conseil à l'échelon ministériel. Ce sont là des idées intéressantes et constructives.

14. L'Organisation des Nations Unies est également une tribune précieuse pour la discussion publique. Le Royaume-Uni se trouve parfois en désaccord avec d'autres Etats Membres au sujet de l'inscription de questions à l'ordre du jour. Nous avons certaines idées sur la Charte et le paragraphe 7 de l'Article 2 qui sont bien connues. Nous pensons aussi, cependant, qu'il ne faut pas considérer l'inscription de questions à l'ordre du jour uniquement sous l'angle juridique, mais aussi adopter une attitude politique réaliste à l'égard de l'ordre du jour. En d'autres termes, les Etats Membres doivent se demander si l'inscription d'une question et sa discussion publique à l'Assemblée favoriseront ou défavoriseront la solution du problème, si cela créera un climat de nature à rendre pratiquement impossible un compromis raisonnable ou au contraire de nature à le faciliter.

15. L'an dernier, nous ne nous sommes pas opposés à l'inscription de la question de Chypre à l'ordre du jour. La discussion s'est déroulée ici, en ce cas, avec modération et dignité; c'est sans aucun doute pourquoi elle a contribué à créer un climat qui a permis aux Gouvernements grec et turc, et plus tard aux Gouvernements grec, turc et britannique, ainsi qu'aux com-

munautés grecque et turque de Chypre, d'engager des pourparlers directs dont l'issue a été un complet accord. A parler franchement, je ne pense pas que les premiers débats relatifs à Chypre aient été d'une utilité quelconque, mais celui de l'an dernier a été, à notre avis, opportun et utile. C'est là, semble-t-il, une affaire de jugement. Je ne puis souscrire à la thèse que beaucoup défendent et selon laquelle l'inscription devrait être automatique. Voir ainsi les choses revient, à mon avis, à abdiquer certaines responsabilités.

16. Je voudrais faire une dernière remarque sur la question des inscriptions à l'ordre du jour. Hier, le Bureau a accepté de recommander l'inscription de la question algérienne. Depuis, nous avons lu la déclaration de politique que le Président de la République française a faite hier à Paris et au cours de laquelle il a dit notamment:

"...Les hommes et les femmes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin, une fois pour toutes, librement, en connaissance de cause."

17. Je salue chaleureusement la déclaration du président de Gaulle qui est certainement une déclaration de la plus haute importance. J'espère qu'elle sera étudiée avec une grande attention par tous les intéressés et qu'elle constituera la base du règlement de ce problème.

18. Il est un aspect de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies qui ne prête pas à controverse. Ce sont les travaux des institutions spécialisées. Nous continuerons d'accorder notre plein appui à ces institutions, car nous attachons beaucoup de prix à leurs réalisations pratiques dans tous les domaines du développement économique et social à travers le monde, par exemple pour l'amélioration de la santé, de l'agriculture et des techniques.

19. Il est une façon de montrer que nous comprenons la nécessité impérieuse d'intensifier les efforts en ce sens, c'est d'accroître nos contributions au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique.

20. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement du Royaume-Uni se propose de verser l'an prochain au Fonds spécial l'équivalent en livres de 5 millions de dollars, contre 1 million cette année. Nous avons, en outre, l'intention de porter à 3 millions de dollars notre contribution au Programme élargi d'assistance technique, ce qui représentera une augmentation de plus de 750.000 dollars par rapport à 1959. Notre contribution à l'ensemble de ces deux programmes atteindra ainsi 8 millions de dollars et se trouvera plus que doublée. C'est là plus qu'un simple geste de notre part. C'est la marque de notre confiance dans la valeur des programmes entrepris par M. Paul G. Hoffman, directeur du Fonds spécial, et M. David Owen, président-directeur du Bureau de l'assistance technique, et de notre conviction que l'Organisation des Nations Unies a un grand rôle à jouer dans le développement économique.

21. Mais, outre l'assistance technique et l'aide que le Fonds spécial peut apporter, le développement économique exige de façon urgente, nous le reconnaissons tous, des moyens de financement. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Société financière internationale, qui lui est affiliée, ont fait œuvre utile. Nous avons participé avec enthous-

siasme aux mesures qui ont été prises récemment pour accroître les ressources de la Banque et du Fonds monétaire international. Nous espérons que la Banque pourra maintenir, et même augmenter, le volume de ses prêts.

22. Le Commonwealth joue également son rôle dans ce financement. La Conférence commerciale et économique du Commonwealth qui s'est tenue l'an dernier au Canada s'est occupée précisément de cette question et le Conseil consultatif économique du Commonwealth qui a alors été créé est notamment chargé d'étudier les moyens de mobiliser des ressources pour financer le développement des pays sous-développés du Commonwealth. Lors de cette conférence, le Royaume-Uni a annoncé son intention d'accorder à cette même fin des prêts d'assistance aux pays du Commonwealth.

23. D'autre part, nous examinons avec faveur les propositions faites, l'automne dernier, à New Delhi, en vue de la création d'une société internationale pour le développement. Nous sommes prêts à participer pleinement à l'élaboration de plans pour la création de cet organisme et à la constitution de son capital. Une telle société aurait, à notre avis, un rôle capital à jouer.

24. De même, nous avons l'intention d'accroître de 280.000 dollars, l'an prochain, notre contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

25. Dans mon discours de l'an dernier [758ème séance], j'ai parlé de la proposition qui avait été faite d'instituer une Année mondiale du réfugié. L'idée émanait d'un groupe de jeunes du Royaume-Uni. Elle a reçu l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni et, comme vous vous en souvenez, elle a été adoptée par l'Assemblée générale à une très forte majorité [782ème séance].

26. Au Royaume-Uni, l'Année a commencé le 1er juin. Le Comité national de l'Année du réfugié est placé sous le patronage de S. M. la Reine et il se propose de réunir, au moyen de souscriptions volontaires, une somme de 2 millions de livres. Le gouvernement fournit également une contribution et il a décidé d'admettre au Royaume-Uni un certain nombre de réfugiés physiquement diminués. C'est pour nous un grand encouragement de voir que 56 autres pays ont fait au plan un accueil enthousiaste. C'est là un heureux exemple de coopération internationale dans une œuvre commune. J'espère vivement que cette coopération permettra de soulager le sort de ceux qui sont les victimes de l'une des plus grandes tragédies humaines.

27. Je voudrais maintenant dire quelques mots des responsabilités particulières qui incombent au Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard des populations des territoires non autonomes qui sont sous son administration. Nous n'avons qu'un seul objectif: aider les populations de ces territoires à progresser vers l'autonomie ou l'indépendance, à devenir des nations capables de s'administrer elles-mêmes dans la stabilité, la prospérité et la liberté.

28. Depuis 15 ans, de grands changements se sont produits, surtout en Asie et en Afrique. Rien ne montre mieux que la composition actuelle de l'Assemblée générale le rôle que nous avons joué à cet égard. Nous voyons ici aujourd'hui les représentants de nombreux pays qui étaient auparavant administrés par le Royaume-Uni et qui ont accédé depuis à l'indépendance. Bientôt, j'en suis sûr, nous accueillerons ici un autre Etat africain, la Fédération nigérienne.

29. La création de nations n'est pas une tâche aisée. Il n'est pas toujours possible de la mener à bien rapidement. Les problèmes qui se posent doivent être résolus pas à pas. Mais c'est une grande œuvre créatrice dans laquelle les représentants des territoires intéressés jouent un rôle croissant. Avec leur concours, nous surmontons les nombreux problèmes qui font obstacle au progrès: ressources naturelles insuffisamment exploitées, pénurie de personnel qualifié et, dans certains territoires, les problèmes que posent les relations humaines.

30. Dans les territoires où vivent côte à côte plusieurs races ou tribus, notre tâche consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population jouisse de la sécurité et de la liberté, et à ce que chaque individu ait la possibilité de contribuer au progrès et au bien-être de son pays. Nous rejetons toute idée de supériorité naturelle d'une race sur une autre. Notre politique fait donc abstraction des différences raciales; elle ouvre la perspective d'un avenir où Africains, Européens, Asiatiques, habitants des îles du Pacifique et tous autres dont nous occupons rempliront pleinement leur rôle de citoyens dans le pays où ils vivent, les sentiments raciaux faisant place à l'allégeance envers une nouvelle nation.

31. Nous sommes grandement encouragés dans notre tâche par la sympathie de tous ceux qui contribuent de tant de manières différentes à cette évolution. Nous faisons grand cas de l'idéal du Commonwealth qui fournit un cadre à nos efforts. Nous demandons à l'ensemble de la communauté internationale de témoigner de compréhension pour nos problèmes, de reconnaître ce que nous avons fait et d'apprécier les efforts que nous déployons pour préparer l'avenir.

32. A l'occasion de ce bilan annuel, la pensée de beaucoup de représentants ici présents est dominée par deux catégories de problèmes qui sont d'ailleurs liés: tout d'abord, ceux des relations entre l'Est et l'Ouest, et, en second lieu, ceux qui concernent les armements modernes. Presque immédiatement après la fin de la dernière guerre, le monde a commencé à être préoccupé par les mauvaises relations entre le bloc communiste et les pays occidentaux. Il a connu, tantôt des hostilités déclarées, bien que limitées, tantôt la guerre froide, avec son cortège de propagande et de manœuvres politiques acharnées. Parfois, de minces rayons de soleil ont percé les nuages, par exemple lors de la signature du Traité d'Etat de 1955 avec l'Autriche ou lors de la conclusion des accords de Genève sur l'Indochine en 1954. Cependant, dans l'ensemble, c'est une période sombre que nous avons traversée et, lorsque, en novembre dernier, la tension a atteint son point culminant avec l'envoi de la note soviétique sur Berlin, je pense que beaucoup d'entre nous se sont demandé avec plus d'inquiétude que jamais où le monde allait être entraîné.

33. C'est cette inquiétude qui nous a amenés, le premier ministre M. Macmillan et moi-même, à nous rendre en URSS, en février dernier, pour voir ce que des conversations franches avec les dirigeants soviétiques sur la situation internationale pourraient donner. Ces conversations ont été franches et je crois qu'elles ont contribué à améliorer dans une certaine mesure le climat international. A la suite de ces conversations, l'Union soviétique a accepté de participer à une conférence des ministres des affaires étrangères. Nos deux gouvernements ont, en outre, décidé de prendre des dispositions pratiques en ce qui concerne les relations commerciales et culturelles, les con-

tacts personnels et le développement des communications, afin d'améliorer les relations entre nos deux pays. Depuis nos réunions de Moscou, des accords ont été conclus entre nous sur toutes ces questions. C'est là, à mon avis, un heureux début, mais un début seulement. Je suis convaincu, en effet, que si nous nous connaissons mieux, si les gouvernements et les peuples ont la possibilité de se rencontrer et de se comprendre, les nations ne chercheront peut-être plus à s'entre-déchirer.

34. La Conférence des ministres des affaires étrangères à Genève a été longue et n'est pas parvenue à des accords positifs. Néanmoins, je suis persuadé que, lorsqu'elle a pris fin, les divers points de vue étaient plus clairement définis et les divergences moins grandes. La Conférence a nettement contribué à créer un climat qui permettra, à mon avis, d'améliorer encore les relations entre les deux blocs.

35. Mon gouvernement estime qu'une rencontre des chefs de gouvernement sera utile pour ce processus. Ce serait naturellement manquer de réalisme que de croire que les chefs de gouvernement puissent, au cours d'une seule rencontre, trouver quelque formule magique pour résoudre les problèmes de notre monde tourmenté. Nous espérons donc que cette rencontre sera la première d'une série de rencontres au cours desquelles les divergences seront discutées franchement et qu'en étudiant les problèmes un par un, on pourra réaliser quelque progrès dans leur solution.

36. Il est cependant une chose que je tiens à bien préciser dès maintenant. Nous ne considérons pas ce processus comme se faisant à l'écart de l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'essayer de laisser l'Organisation de côté. Dans cet effort de réconciliation, nous considérons que nous cherchons à nous acquitter des obligations qui nous incombent aux termes de la Charte. Le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel, a prononcé à ce sujet de sages paroles. Il a, si je puis dire, interprété de la façon la plus juste ces événements. Il a dit qu'ils sont en harmonie avec les principes de la Charte et il nous a rappelé que:

"...l'Organisation n'est pas pour autant censée se substituer aux procédures normales de conciliation et de médiation; elle est bien plutôt un instrument supplémentaire offrant, dans les limites de sa compétence, un moyen de plus — un moyen ultime — de maintenir la paix et la sécurité. Considérées sous cet angle, les diverses activités diplomatiques et politiques de l'année écoulée correspondent parfaitement aux intentions exprimées dans la Charte. On peut même dire qu'elles reflètent les obligations assumées dans la Charte par les Etats Membres".
[A/4132/Add.1, p. 1.]

Après avoir évoqué une ou deux questions qui méritent de retenir l'attention, le Secrétaire général a poursuivi en disant qu'à son avis les événements de ces derniers temps "sont en harmonie avec les principes de la Charte" et "ne renferment... rien qui porte atteinte, dans son principe, à la position de l'Organisation".
[Ibid.]

37. J'ai parlé avec optimisme de certains aspects des relations entre l'Est et l'Ouest, mais d'autres questions nous causent de graves soucis. Ce sont celles de la situation en Hongrie, au Tibet et au Laos.

38. Au sujet de la Hongrie, je regrette beaucoup que le Gouvernement hongrois ait refusé de coopérer aux

efforts de sir Leslie Munro, représentant des Nations Unies. La méconnaissance flagrante des recommandations de l'Assemblée générale est pour nous un motif de profonde préoccupation.

39. En ce qui concerne le Tibet, nous avons été très attristés d'apprendre qu'une répression massive y est exercée par la Chine communiste, qui y a supprimé les libertés anciennes et cherche impitoyablement à anéantir les traditions historiques d'un peuple bienveillant et courageux.

40. Pour ce qui est du Laos enfin, j'ai eu de nombreux entretiens avec M. Gromyko, qui était comme moi coprésident de la Conférence de Genève. Nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur une ligne commune de conduite. Je crois, cependant, que la récente décision du Conseil de sécurité a un effet pacificateur. Le Sous-Comité constitué par le Conseil de sécurité [848ème séance] fera rapport au Conseil le moment venu. J'espère qu'il sera alors possible de parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour porter remède à la situation et sauvegarder les droits d'un peuple souverain à vivre dans l'indépendance et la sécurité. Nous serons, pour notre part, tout disposés à examiner alors toute proposition, d'où qu'elle émane, qui viserait à obtenir ce résultat.

41. Le second grand problème est celui du désarmement. Certains disent qu'on ne peut procéder au désarmement sans avoir au préalable résolu les problèmes politiques, mais d'autres prétendent que les problèmes politiques ne pourront être résolus tant que se poursuivra l'actuelle course aux armements. La vérité est que, si nous parvenons à résoudre certains problèmes politiques, un accord sur le désarmement deviendra plus aisé et que, si nous parvenons à un accord sur le désarmement, la solution des problèmes politiques s'en trouvera facilitée. Des progrès dans un domaine auront un effet favorable dans l'autre domaine.

42. J'ai participé à la plupart des débats sur le désarmement qui ont eu lieu depuis novembre 1951. Il y a eu, en 1951, les travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement, réuni à Paris sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, M. Padilla Nervo, dont l'élection au poste de Président de la Commission du désarmement, la semaine dernière, est un événement dont je ne puis que me féliciter. Il y a eu les travaux effectués à Londres en 1954, lorsque fut préparé le plan anglo-français. Il y a eu les débats qui ont eu lieu ici à New York, au cours des sessions successives de l'Assemblée. Il y a eu l'examen des propositions soviétiques de mai 1955 et des propositions anglo-françaises modifiées de 1956. Il y a eu, à Londres, en 1957, les travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement, au cours desquels les puissances occidentales ont présenté certaines propositions de désarmement partiel ou de première étape du désarmement. Mais je ne veux pas, aujourd'hui, revenir sur de vieux sujets de désaccord ou ranimer d'anciennes controverses.

43. L'un des traits positifs des discussions de 1957 a été que la proposition que j'ai faite, tendant à ce qu'une réunion d'experts techniques et de savants soit organisée pour examiner la possibilité de contrôler l'interdiction des essais nucléaires, a été acceptée l'année suivante par l'Union soviétique. En 1958, une conférence d'experts a eu lieu avec succès à Genève^{1/} et la

^{1/} Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires, tenue du 1er juillet au 21 août 1958.

conférence qui réunit actuellement les représentants des Gouvernements de l'Union soviétique, des Etats-Unis et du Royaume-Uni a commencé la même année^{2/}. Depuis les essais soviétiques de novembre 1958, aucun autre essai d'armes nucléaires n'a eu lieu et des progrès constants ont été réalisés dans l'élaboration d'un traité relatif à la cessation des essais nucléaires. Plusieurs articles ont déjà été adoptés et il ne fait aucun doute que cette conférence constitue l'effort le plus réaliste et le plus soutenu en vue de parvenir à un accord sur un aspect du désarmement qui ait jamais été entrepris. Grâce à cette conférence, nous avons pu approfondir notre connaissance de certains des problèmes que pose le contrôle. Malgré les difficultés qui subsistent — et il y en a — je conserve l'espoir qu'un accord sera conclu et qu'il ouvrira la voie à des accords plus vastes.

44. Tout au long de ces discussions, j'ai cependant attendu avec impatience le moment où, une fois de plus, il serait possible à nouveau de faire un pas en avant dans la direction d'un accord plus général sur le désarmement. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les essais infructueux faits en 1957 pour créer une commission du désarmement ayant un nombre de membres limité, et le fait que depuis les discussions du Sous-Comité de la Commission du désarmement en 1957 aucune négociation n'a pu être entreprise sur les aspects plus généraux. Mais M. Couve de Murville, M. Gromyko, M. Herter et moi-même avons profité de nos réunions de Genève concernant certains problèmes européens pour discuter le cadre dans lequel pourraient avoir lieu de nouvelles négociations. Nous avons également pu avoir l'un et l'autre des échanges de vues avec le Secrétaire général lorsqu'il s'est rendu à Genève pour l'ouverture de notre conférence. En fin de compte, nous sommes parvenus à un accord qui a été annoncé dans un communiqué publié par les quatre gouvernements le 7 septembre 1959^{3/}. Cet accord a été immédiatement porté à la connaissance de la Commission du désarmement qui, par une résolution adoptée le 10 septembre 1959^{4/}, a déclaré accueillir avec satisfaction la reprise des négociations annoncée dans le communiqué, et a reconnu, avec les quatre puissances, que l'ultime responsabilité pour les mesures générales de désarmement incombait à l'Organisation des Nations Unies. La Commission a accueilli avec satisfaction l'intention exprimée par les pays intéressés de tenir informée de manière appropriée la Commission du désarmement des progrès réalisés dans leurs délibérations.

45. Nous pouvons ainsi de nouveau aller de l'avant, et je suis persuadé que le travail du Comité des Dix aidera l'Organisation des Nations Unies dans ses discussions futures et, je l'espère, dans ses décisions.

46. Dans mon discours de 1957 [685ème séance], j'avais essayé d'indiquer certains principes qui, je crois, doivent être acceptés si l'on veut faire des progrès dans la voie d'un accord. Le premier de ces principes est que le désarmement doit se faire, dans toutes ses phases, en maintenant un équilibre entre le désarmement dans le domaine des armes nucléaires et le désarmement dans le domaine des armes de type clas-

sique. Le second principe, c'est que le contrôle est la pierre de touche des progrès accomplis. Des accords écrits ne prévoyant aucun contrôle, si solennellement qu'ils aient été conclus, tendraient à accroître l'insécurité plutôt que la sécurité. Compte tenu de ces considérations, nous avons, au Royaume-Uni, étudié les modalités selon lesquelles il serait possible actuellement de réaliser des progrès.

47. Notre but est d'avancer par étapes équilibrées vers l'abolition de toutes les armes nucléaires et autres engins de destruction massive et vers la réduction des autres armes et des forces armées à des niveaux qui rendraient impossible une guerre d'agression. De toute évidence, les progrès doivent être réalisés par étapes. J'essaierai maintenant d'indiquer comment, à mon avis, cela est possible.

48. Au cours de la première étape, il faudrait prendre les dispositions suivantes.

49. Il y a, en premier lieu, la question des essais d'armes nucléaires. Si, comme nous l'espérons vivement, un accord intervient à la conférence qui se tient actuellement entre les Gouvernements des Etats-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni, cet accord devrait être entériné par d'autres nations. Nous estimons que c'est là un pas important vers la solution du problème controversé de la diffusion des armes nucléaires.

50. Deuxièmement, il faudrait réunir une conférence technique sur la possibilité de contrôler l'"arrêt" ou la cessation de l'emploi de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Nous croyons qu'il s'agit là d'une mesure encore plus importante si nous voulons empêcher que la fabrication d'armes nucléaires ne s'étende.

51. Troisièmement, les grandes puissances devraient convenir de fixer des niveaux maximums pour leurs forces. Il faudrait créer un organisme international chargé de rassembler des renseignements sur les niveaux actuels des forces armées et des armements de type classique. Le but serait d'établir une base pour la limitation des armements de type classique. En cette matière, les armements sont encore plus importants que les niveaux des effectifs.

52. Quatrièmement, nous devrions étudier plus avant la possibilité de remettre des quantités données de types déterminés d'armements à un organisme international de contrôle qui en assurerait la garde.

53. Si ces idées s'avèrent acceptables, je pense que nous devrions faire suivre la Conférence d'experts sur les moyens de prévenir une attaque par surprise^{5/}, qui n'a pas été très fructueuse, d'une autre conférence qui étudierait les aspects politiques aussi bien que techniques de ce problème particulier.

54. Il importerait d'étudier les problèmes que pose l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. L'Organisation des Nations Unies a déjà, il est vrai, effectué des travaux à ce sujet, mais l'URSS n'y a pas pris part. J'espère qu'elle modifiera son attitude à cet égard et d'intéressants événements tout récents semblent justifier cet espoir.

55. Enfin, au cours de cette première étape, nous devrions étudier entre nous la nature et les fonctions de

^{2/} Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires, réunie le 31 octobre 1958.

^{3/} Document DC/144.

^{4/} Document DC/145.

^{5/} Conférence d'experts pour étudier les mesures éventuelles qui pourraient contribuer à la prévention d'une attaque par surprise, tenue à Genève du 10 novembre au 18 décembre 1958.

l'organisme international de contrôle, qui n'aura pas uniquement à contrôler l'exécution des mesures de désarmement, mais assumera en outre des responsabilités croissantes dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix mondiale au fur et à mesure que seront réduits les armements nationaux. En 1954, nous avons passé beaucoup de temps, au Sous-Comité de la Commission du désarmement, à étudier les problèmes de l'organisation du contrôle. Le mémoire présenté à cette occasion par les Etats-Unis^{6/} pourrait servir de base à cette nouvelle étude. Nous avons aussi tiré beaucoup d'enseignements, à ce sujet, des discussions qui ont eu lieu à la Conférence de Genève sur les essais nucléaires.

56. Tel serait le commencement, la première étape.

57. A la seconde étape, ou étape intermédiaire, les mesures suivantes devraient être prises:

a) Réduction progressive des armements de type classique et des effectifs militaires sous contrôle approprié;

b) Introduction de l'arrêt de la production de matières fissiles à des usages militaires;

c) Premières réductions des stocks d'armes nucléaires par des transferts successifs, sous contrôle international, des stocks militaires existants de matières fissiles, qu'ils se présentent ou non sous la forme d'armes déjà fabriquées, à des usages non militaires;

d) Mise en place d'un système d'inspection contre les attaques par surprise;

e) Elaboration d'un accord sur un système garantissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques;

f) Premières mesures donnant à l'organe international de contrôle le pouvoir d'agir pour maintenir la paix.

58. Telle serait la deuxième étape, ou étape intermédiaire, au cours de laquelle de véritables progrès seraient faits dans la voie d'un désarmement effectif.

59. L'objectif final, que permettrait d'atteindre la troisième étape, devrait être un désarmement général opéré par toutes les puissances sous contrôle international effectif et comprenant les mesures suivantes:

a) Interdiction de toute fabrication d'armes nucléaires, chimiques, biologiques et autres armes de destruction massive;

b) Interdiction de l'emploi des dites armes;

c) Interdiction de l'emploi de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires;

d) Nouvel examen des moyens permettant de contrôler et par la suite d'éliminer les stocks encore existants d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive;

e) Mise en place d'un contrôle international effectif des budgets militaires;

f) A mesure que des progrès seraient réalisés dans l'élimination des stocks existants d'armes nucléaires, on procéderait aux réductions finales des armements de type classique et des effectifs militaires jusqu'aux

niveaux nécessaires pour assurer la seule sécurité intérieure des Etats;

g) L'organe international de contrôle devrait alors trouver sa forme définitive et être doté de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer le maintien de la paix.

60. C'est là l'esquisse d'un programme sur lequel, j'en suis convaincu, il est possible de réaliser des progrès à condition qu'on le veuille. C'est un programme complet. Son exécution dépendrait, évidemment, de la mise au point de techniques de contrôle international. De même que la Conférence sur les essais nucléaires a élaboré peu à peu un projet de traité pour mettre fin aux expériences nucléaires et est parvenue à un accord sur plusieurs articles de ce projet, de même je pense que nous devrions nous efforcer de rédiger un projet de traité contenant les propositions que je viens d'énoncer. Nous atteindrions ainsi le but que nous avons tous à l'esprit. Ce plan paraît peut-être trop ambitieux. Mais une fois que nous aurons fait le premier pas et établi un certain climat de confiance mutuelle, je crois que nous réaliserons des progrès rapides.

61. J'ai essayé, au cours de cette séance, d'exposer à l'Assemblée générale, en toute franchise et sans acrimonie, les vues de mon gouvernement sur certains des grands problèmes qui se posent actuellement aux hommes d'Etat.

62. On peut ainsi résumer l'attitude du Gouvernement du Royaume-Uni: nous désirons ardemment la paix et la stabilité dans le monde. Nous savons que la paix est dans l'intérêt de tous les peuples. Une guerre mondiale, qu'elle soit nucléaire ou de type classique, constituerait un désastre dont les conséquences seraient infiniment plus graves que celles des deux premières guerres mondiales. Dans les conditions modernes, personne ne peut sortir vainqueur d'une guerre mondiale. Une telle guerre serait une défaite pour tous.

63. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est clairement défini. L'Organisation ne peut, quels que soient ses efforts, se substituer aux gouvernements. Mais elle peut aider et couronner leurs efforts.

64. Pour que l'humanité survive, il faut que les grands blocs de puissances apprennent à vivre en paix l'un avec l'autre. Je ne désespère nullement de l'avenir. L'enjeu est tel que la sagesse de ceux qui dirigent le monde, renforcée par l'instinct universel de conservation, permettra, j'en suis certain, d'établir entre les nations des relations meilleures pour le plus grand bénéfice de tous. A ceux qui estimerait que je fais preuve d'un optimisme excessif, je répondrai que, dans le monde actuel, nombreuses sont les forces qui travaillent pour le bien.

65. Je pense que nous tous qui sommes réunis ici avons conscience de nos responsabilités. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'histoire puisse témoigner que nous avons su relever le défi que nous lançait notre époque, que nous n'avons pas failli, que nous avons apporté chacun notre contribution à l'établissement de la paix et de l'équilibre mondial, et que nous avons essayé de répondre aux aspirations de tant d'hommes qui désirent voir s'instaurer une société internationale d'où seront bannis la haine entre les races, le besoin, l'ignorance, la maladie et la crainte de la guerre.

^{6/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément d'avril, mai et juin 1954, document DC/53, annexe 4.

66. L'humanité a le pouvoir de s'anéantir elle-même. Elle a également la possibilité d'atteindre un niveau élevé de bien-être spirituel et matériel que le monde n'avait encore jamais pu connaître.

67. M. ARAM (Iran) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Votre connaissance et votre expérience de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que votre dévouement aux nobles tâches dont nous nous occupons ici, vous désignaient tout naturellement pour occuper ces hautes fonctions.

68. Je voudrais aussi rendre hommage à la sagesse et à la compétence remarquable du Secrétaire général, dont le dévouement sans réserve à la cause de la coopération internationale constructive constitue un précieux atout pour l'Organisation.

69. Au moment où s'ouvre notre discussion générale annuelle sur les affaires internationales, je voudrais profiter de l'occasion pour présenter les vues de mon gouvernement sur certains des problèmes mondiaux les plus importants.

70. Permettez-moi de réaffirmer, dès le début, notre foi dans les principes et les buts des Nations Unies, notamment les principes d'harmonie internationale et de maintien de relations amicales entre les nations. La Charte est la déclaration fondamentale des principes qui doivent régir les relations internationales. Elle repose sur l'observation du droit, l'égalité de droits pour tous, la non-intervention et le respect de l'intégrité territoriale des Etats. Conformément à la Charte, tous les Etats ont l'obligation solennelle de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de s'abstenir, dans leurs relations, de recourir à la menace ou à l'usage de la force, ainsi qu'à tout autre moyen incompatible avec les objectifs des Nations Unies.

71. Etant donné l'état troublé où se trouve actuellement le monde, des divergences et des différends entre nations sont inévitables, mais il est à craindre que leur persistance ne tende à provoquer une suite de crises et de tensions qui engendrent un sentiment croissant de péril. Si l'on veut que le monde vive dans la paix et la sécurité, il faut déployer des efforts soutenus pour dissiper la méfiance et la suspicion entre les nations et éliminer les obstacles qui s'opposent à l'application des principes de la Charte.

72. Au cours des années passées, de nombreuses discussions ont eu pour objet de favoriser l'établissement de relations pacifiques et de bon voisinage; en fait, l'Assemblée générale a adopté, à ses douzième et treizième sessions, deux importantes résolutions à cet effet [résolutions 1236 (XII) et 1301 (XIII)].

73. Comme on l'a souligné lors de la discussion concernant ces deux résolutions, il est indispensable que les nations aient entre elles des relations pacifiques et de bon voisinage, faute de quoi les moyens consacrés à la fabrication d'armes terrifiantes et le pouvoir de destruction de ces armes nous font entrevoir le spectre de l'anéantissement du genre humain.

74. Pour parvenir à établir ces relations pacifiques et de bon voisinage, il faut d'abord tout mettre en œuvre pour faire disparaître la guerre froide dans toutes ses manifestations.

75. L'une de ces manifestations est la campagne de propagande subversive dirigée, à certains moments, par un pays contre un autre. Depuis six mois, mon propre pays a été victime d'une campagne de ce genre, menée avec persistance et acharnement. Il est à peine besoin de dire que l'état de tension résultant de telles campagnes n'est pas propre à favoriser des relations de bon voisinage. Quelles que soient les divergences d'ordre philosophique ou idéologique, nous devons nous abstenir, dans nos relations internationales, de toute parole ou de tout acte de caractère violent qui vise à accroître la tension ou risque simplement de le faire. C'est à ce prix seulement que l'on peut espérer établir et maintenir des relations amicales entre les nations.

76. C'est pour ces raisons que le Gouvernement iranien se réjouit des contacts qui ont lieu actuellement entre deux grandes nations, par l'échange de visites entre le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique. Nous espérons sincèrement que ces contacts permettront d'atténuer la tension internationale et de préparer la voie à une coopération internationale effective.

77. Je voudrais dire quelques mots à propos des importantes discussions qui se sont engagées entre les grandes puissances au sujet de Berlin et du désarmement.

78. Nous avons noté avec satisfaction que, pour la crise de Berlin, les pays intéressés ont jugé devoir recourir à la négociation. C'est là un événement d'une importance capitale. Bien que les négociations n'aient pas eu lieu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, c'est un premier pas vers l'application du principe juridique de l'Organisation selon lequel les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques.

79. En outre, il a été fréquemment reconnu, lors des négociations sur Berlin qui ont eu lieu à la Conférence des ministres des affaires étrangères à Genève, qu'il serait souhaitable d'utiliser les moyens qu'offre l'Organisation des Nations Unies.

80. Une suggestion constructive a été présentée dans ce sens lorsqu'on a proposé d'installer, à Berlin, un groupe des Nations Unies qui ferait rapport sur les activités de propagande pouvant troubler l'ordre public. Nous avons vu ces dernières années, dans le processus d'évolution de l'Organisation des Nations Unies, s'affirmer la notion de la "présence des Nations Unies", qui a remarquablement contribué à dissiper des causes de friction entre les pays. Pour pousser cette notion à son terme logique, on se devait d'envisager, entre autres méthodes, de créer un organe impartial chargé, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de surveiller les activités de propagande.

81. Certes, on n'est pas parvenu à régler le différend relatif à Berlin, mais la Conférence de Genève a abouti à des résultats qui sont de bon augure en dissipant l'atmosphère de crise et en empêchant que le différend ne prenne davantage d'ampleur. En outre, la Conférence a ouvert la voie à une reprise des négociations sur la question du désarmement.

82. A la suite des consultations entre les grandes puissances, on est convenu de créer un nouveau comité pour des négociations sur le désarmement, le Comité des Dix. Mon gouvernement est heureux de cette

initiative, qui va permettre de reprendre l'examen des questions relatives au désarmement, et il espère que les travaux du Comité donneront des résultats positifs.

83. Le Gouvernement iranien approuve toutes les négociations visant au règlement pacifique des différends entre les nations et à la solution des problèmes internationaux. Cependant, on ne saurait trop souligner que toutes les questions internationales importantes restent de la compétence de l'Organisation des Nations Unies. Représentant la conscience de la communauté mondiale et se tenant au-dessus des considérations nationales d'intérêt et de prestige, l'Organisation a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et la question du désarmement est de son ressort.

84. Nous notons que les résultats des délibérations du Comité serviront de base aux travaux de la Commission du désarmement. Cela s'impose et nous espérons sincèrement que les résultats obtenus faciliteront les délibérations futures de cette commission.

85. En ce qui concerne la cessation des essais d'armes nucléaires, les progrès accomplis sont encourageants. Grâce à leur patience et à leur esprit de compromis, les savants se sont mis d'accord sur les méthodes à utiliser pour interdire les essais d'armes nucléaires, ainsi que sur un système de détection. Les négociations entreprises en vue de l'élaboration d'un traité entre les puissances nucléaires ont fait certains progrès et nous espérons ardemment qu'elles aboutiront sous peu à la conclusion d'un traité. Un tel accord sur la question vitale du système de contrôle de la cessation des essais nucléaires faciliterait la conclusion d'un accord final sur le problème du désarmement.

86. Le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes [A/3838], examiné par l'Assemblée générale l'année dernière, a révélé la nature et l'ampleur des dangers que représentent les radiations ionisantes et la retombée radio-active. Les conclusions du Comité indiquent formellement que les radiations ionisantes menacent, non seulement la génération actuelle, mais aussi les générations futures.

87. Devant un tel danger, l'Organisation des Nations Unies ne peut demeurer indifférente. Le magnifique bilan de l'Organisation dans le domaine humanitaire nous impose de faire un effort vigoureux et soutenu pour éliminer ce péril. Le Comité doit, avec le concours des institutions spécialisées intéressées, continuer ses études et en faire connaître les résultats au public.

88. Le péril ne pourra être dissipé que si les puissances nucléaires conviennent de mettre fin aux essais de telles armes. Nous sommes heureux de constater que les puissances nucléaires ont déclaré publiquement qu'elles entendaient prolonger la période de suspension de leurs essais d'armes nucléaires. Il n'en reste pas moins qu'il ne faut épargner aucun effort pour parvenir à la cessation définitive de ces essais.

89. Il est encore une question importante et urgente, qui influe de façon directe sur la sécurité mondiale et qu'il convient d'examiner dans le cadre du problème du désarmement: je veux parler des mesures destinées à prévenir la diffusion des armes nucléaires.

90. L'idée d'empêcher que les armes nucléaires ne se répandent est une idée importante et sage, car elle

accroîtrait les chances de parvenir bientôt à un contrôle international et supprimerait les dangers résultant d'une atmosphère polluée par de trop nombreux essais d'armes nucléaires.

91. En outre, faire dépendre d'un accord général de désarmement mondial les mesures visant à prévenir la diffusion des armes nucléaires est une politique dangereuse. En effet, dès qu'un certain nombre d'Etats seront parvenus à détenir des armes nucléaires, un contrôle international sera pour ainsi dire impossible à réaliser. Plus ces armes seront répandues, plus le risque d'une guerre dévastatrice sera grand, sans parler des conséquences funestes que peuvent avoir les expériences faites pour mettre ces armes au point.

92. Toutes les nations craignent avec raison de voir le monde entier armé d'engins de destruction massive. C'est de tout cœur que nous appuierons toute initiative tendant à faciliter la conclusion d'un accord général de désarmement et libérant la communauté des nations du cauchemar d'une guerre future. Nous reconnaissons que bien des difficultés nous attendent, mais l'enjeu est très grand et les chances de succès ne doivent pas être minimisées. Il n'est pas de problème auquel l'art de la négociation ne puisse apporter une solution.

93. Je voudrais maintenant aborder quelques autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

94. Un magnifique événement des derniers temps est la pénétration dans l'espace extra-atmosphérique, qui ouvre de nouvelles perspectives à l'effort humain. L'utilisation qui sera faite de ces possibilités nouvelles est une question de la plus grande importance du point de vue international.

95. Notre attitude à l'égard de cette question se fonde sur deux principes essentiels, à savoir que l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé uniquement à des fins pacifiques et que les activités en ce domaine soient, dès le début, conformes au droit et dans l'intérêt de tous.

96. En outre, étant donné que l'exploration extra-atmosphérique échappe de par sa nature aux considérations relatives aux frontières nationales, toute la question de l'espace extra-atmosphérique doit être abordée d'un point de vue universel. Il est d'ailleurs significatif que l'idée d'un contrôle international de l'espace extra-atmosphérique ait gagné du terrain. Le Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a apporté une contribution précieuse à la coopération internationale en ce domaine. Nous approuvons les conclusions générales de ce comité, et soulignons la nécessité de créer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, un centre approprié qui serve de foyer à la coopération internationale en ce qui concerne l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est également important que tous les progrès effectués en matière d'activités extra-atmosphériques fassent l'objet d'examen réguliers de la part de l'Organisation.

97. Indiscutablement, la pénétration dans l'espace extra-atmosphérique peut avoir, si elle s'opère de la façon qui convient, les effets les plus heureux sur le progrès de la société humaine. L'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organe représentatif de l'opinion mondiale, doit — et elle a déjà commencé à le faire — jouer un rôle immense en ce domaine et assurer que l'intérêt commun qu'a la race humaine dans

l'espace extra-atmosphérique soit utilisé en vue de la prospérité et du bien-être de tous les hommes.

98. Une autre question de grande importance, et que l'on ne saurait passer sous silence dans une revue de la vie internationale contemporaine, est celle de l'apparition de nouveaux pays libérés de la domination étrangère. Depuis 10 ans, un certain nombre de nations ont accédé à l'indépendance et d'autres viendront assurément les rejoindre au sein de la communauté des nations souveraines. En vérité, les mouvements d'indépendance représentent l'esprit même de notre époque; ils sont la conséquence logique d'un phénomène historique et les forces de liberté et de progrès social constituent un élément déterminant dans l'édification de notre monde d'aujourd'hui et de demain.

99. Nous souhaitons la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies aux nations qui viennent d'accéder à l'indépendance et nous nous réjouissons de la contribution qu'elles commencent à apporter à l'œuvre de l'Organisation.

100. Je voudrais enfin mentionner un autre aspect important des travaux de l'Organisation des Nations Unies: je veux parler de son activité dans le domaine économique. L'Etude sur l'économie mondiale, 1958/7, indique qu'un trait saillant de la situation mondiale au point de vue économique est le fossé énorme et grandissant qui sépare les pays industrialisés et les pays sous-développés, ainsi que l'insuffisance de la demande des premiers pays en matière de produits primaires des seconds.

101. Parmi les solutions généralement admises de ce problème, et au nombre desquelles se trouve l'industrialisation, un remède, ainsi que le Secrétaire général l'a suggéré, serait que l'Organisation des Nations Unies commence dès maintenant à envisager de s'occuper de façon plus directe de l'élaboration d'une politique économique internationale collective par voie de consultations avec les gouvernements.

102. En effet, si l'édification d'un système économique stable dépend en premier lieu du pays intéressé, on ne saurait nier que, dans les pays peu développés, les besoins en capitaux dépassent de beaucoup les ressources nationales, qu'elles soient publiques ou privées. Un grand nombre de ces pays, dont le mien, ont pris des mesures systématiques, et notamment des mesures législatives, pour encourager l'afflux de capitaux étrangers venant compléter les moyens financiers qu'ils peuvent consacrer à leur développement économique.

103. Dans leurs efforts pour améliorer leur situation économique, les pays peu industrialisés ont bénéficié de l'assistance technique des Nations Unies, et nous sommes vivement désireux de voir s'intensifier cette assistance.

104. Au cours de l'année écoulée a été inauguré le Fonds spécial, organisme conçu pour étendre le champ d'activité de l'Organisation des Nations Unies en matière d'assistance technique. Ce nouvel organisme jouera assurément un rôle de plus en plus efficace dans le processus du développement économique. Sa fonction principale est d'aider à déceler les possibilités économiques des ressources naturelles mal connues des pays peu industrialisés et de favoriser les premiers investissements, de même que de créer des instituts de formation et de recherche chargés de

comblar une autre lacune également grave: le manque d'experts et de connaissances techniques.

105. L'Iran a appuyé sans réserve la création du Fonds spécial et nous avons la certitude qu'il pourra aider à la réalisation des programmes économiques des pays qui demanderont son assistance.

106. En outre, afin de compléter sa contribution à l'œuvre économique de l'Organisation des Nations Unies, l'Iran est devenu, au cours de l'année écoulée, membre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Cette association s'est traduite par d'heureux résultats en ce sens que nous nous sommes familiarisés avec les problèmes économiques de ces régions et que nous en avons retiré une expérience utile pour nos propres activités économiques.

107. Pour terminer, je dirai que la délégation de l'Iran, animée par les espoirs et les attentes que je viens de mentionner, forme des vœux sincères pour que soient couronnés de succès les délibérations de la présente session de l'Assemblée générale ainsi que les efforts qu'elle continuera de déployer, comme par le passé, en faveur de la paix et de la justice.

108. M. SON SANN (Cambodge): La délégation cambodgienne est particulièrement heureuse de se joindre aux délégations qui l'ont précédée pour vous présenter, Monsieur le Président, ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de la quatorzième session de l'Assemblée générale. Cette élection couronne une carrière vouée à l'œuvre de paix de l'Organisation des Nations Unies et à l'entente entre les peuples. Elle est d'autant plus appréciée au Cambodge que, voilà une douzaine d'années, lors d'une importante réunion internationale, il a été donné aux représentants de mon pays d'apprécier hautement l'esprit d'impartialité et d'équité qui vous anime. Comme les autres délégations, la délégation du Cambodge est persuadée que, sous votre sage direction, les travaux de la présente session se dérouleront dans une atmosphère de franche coopération et de compréhension réciproque.

109. Si nos gouvernements respectifs nous ont délégués à cette assemblée, c'est qu'ils ont le ferme espoir de voir ses travaux aboutir à des résultats concrets et constructifs dans le sens du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

110. La stabilisation de la situation internationale est, en effet, plus que jamais, le souci de tous les peuples épris de paix. Ce but pour lequel nous déployons tous nos efforts relève directement du sentiment que l'humanité tout entière possède désormais et possédera chaque jour davantage une conscience collective de plus en plus nette.

111. La division du monde en blocs rivaux s'avère néfaste du fait des terribles possibilités de la science et de la technique dans le domaine de la destruction.

112. L'Organisation des Nations Unies jouit à l'heure actuelle d'une influence certaine dans les événements internationaux et c'est en elle que les hommes de bonne volonté mettent leur ultime espoir pour l'édification d'un avenir meilleur. Des progrès dans ce sens ont été accomplis et l'on peut affirmer que l'Organisation, malgré ses tâtonnements inévitables, ses échecs partiels même, a fait œuvre utile.

113. Dans cet ordre d'idée, c'est un devoir pour moi de signaler à l'attention de l'Assemblée générale la

récente intervention de l'Organisation, à la diligence de notre très sage et très actif Secrétaire général, à l'occasion du différend qui s'était élevé entre le Cambodge et la Thaïlande. Cette intervention a été rapportée en détail dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général [A/4132/Add.1] et dans le rapport annuel lui-même [A/4132]. Après une période de tension assez inquiétante entre les deux pays, le Secrétaire général a bien voulu envoyer en Thaïlande et au Cambodge son représentant personnel, l'ambassadeur Johan Beck-Friis. L'heureux résultat de cette intervention est dû surtout à l'autorité de M. Hammarskjöld et à l'habileté de son représentant, et a permis la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays et la création d'un climat meilleur.

114. Une visite officielle du Ministre des affaires étrangères de Thaïlande au Cambodge s'ensuivit, au cours de laquelle les ministres des affaires étrangères des deux pays ont exploré les solutions amiables en vue du règlement des problèmes en litige. Cette visite aboutit à la publication d'un communiqué commun consacrant l'accord des deux gouvernements sur leur désir réciproque d'améliorer leurs relations de bon voisinage, leur détermination de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures l'un de l'autre dans un esprit de compréhension et de respect mutuel pour la politique librement choisie par chacun des deux royaumes. En ce qui le concerne, le Cambodge tient à régler ces litiges conformément à la Charte des Nations Unies.

115. Mais il importe de souligner le caractère tout nouveau de la procédure employée par le Secrétaire général. Son représentant n'a été ni un observateur chargé de rapporter les faits ni un arbitre ayant pour mission d'inciter les parties à accepter telle ou telle solution. L'ambassadeur Johan Beck-Friis n'a été qu'un intermédiaire qui s'est mis au service des deux gouvernements pour faciliter la reprise de leurs relations diplomatiques rompues et préparer une amélioration des rapports entre les deux pays.

116. Cette voie nouvelle suivie par notre Secrétaire général est, à notre avis, pleine de promesses. Elle a permis, en effet, une intervention rapide et elle n'engage pas, en cas d'échec, l'autorité de l'Organisation. Sa discrétion, son élégance, pourrions-nous dire, en font un recours précieux lorsqu'elle s'exerce au profit de nations qui respectent vraiment la Charte des Nations Unies.

117. La délégation du Cambodge espère fermement que le prestige et les efforts de l'Organisation des Nations Unies aideront au règlement d'autres problèmes aussi graves que ceux de la sécurité, du désarmement, de la coexistence pacifique des régimes et des idéologies, de l'unification de pays actuellement divisés, du sous-développement sous toutes ses formes, enfin, pour nous résumer, de la création d'une nouvelle forme de stabilité internationale fondée sur des règles nouvelles.

118. Mais, hélas! comme l'a fait remarquer, l'année dernière, le chef de la délégation khmère, S. A. R. le prince Norodom Sihanouk, si l'Organisation des Nations Unies s'impose, de plus en plus, dans la vie des nations, son action, qui devrait tendre à l'universalité, reste sérieusement entravée par l'existence de blocs antagonistes se heurtant dans son sein, ce qui l'empêche de jouer pleinement son véritable rôle de contrôle et de censure et la transforme peu à peu en tri-

bune de propagande où s'affrontent des tendances opposées, dans l'oubli regrettable de la Charte et des buts réels des Nations Unies. Certains problèmes, invariablement soulevés chaque année, se retrouvent invariablement dans l'impasse, de laquelle on se donne chaque fois l'illusion de sortir en adoptant un grand nombre de résolutions plus théoriques que pratiques.

119. Au cours de la treizième session, le chef de notre gouvernement a eu l'occasion de suggérer à l'Assemblée les mesures qu'il jugeait utiles pour permettre à l'Organisation de jouer un rôle plus efficace. Je n'y reviendrai pas. Il y a cependant un point sur lequel je voudrais insister. C'est le rôle que sont appelées à jouer les petites puissances et, surtout, celles qui n'appartiennent à aucun bloc.

120. Dans la situation présente, en effet, les pays neutres, par leur relative faiblesse militaire, par leur absence d'esprit de conquête, par leur désintéressement enfin, semblent être parmi les plus aptes à juger les crises internationales avec lucidité et sérénité.

121. Mon pays est plus que jamais persuadé que l'amitié et la compréhension mutuelles des peuples, leur coexistence pacifique malgré les différences d'idéologies et de régimes politiques, sont parfaitement réalisables, et c'est avec conviction que nous avons affirmé récemment encore, à l'occasion du quatrième anniversaire de la Conférence de Bandoung, notre foi dans les principes de coexistence pacifique qui, seuls, peuvent permettre aux pays d'idéologies différentes d'entretenir des relations amicales dans l'égalité, l'honneur et la dignité.

122. La neutralité, pour notre pays, n'est peut-être pas la meilleure des solutions, mais c'est la moins mauvaise, car elle nous permet de réaliser l'union nationale et d'éviter les déceptions que nous causeraient très probablement certains pays et les coups que nous recevions des autres sans pouvoir nous-même les rendre.

123. Je voudrais souligner que nous n'avons jamais cherché à nous transformer en propagandistes de la neutralité et que nous comprenons fort bien que d'autres peuples s'engagent ou "s'alignent" s'ils espèrent par là mieux sauvegarder leurs intérêts ou leur existence nationale. Nous regrettons, certes, la division du monde en blocs, mais nous ne nous sentons pas en droit de critiquer l'attitude de qui que ce soit, pour autant qu'elle ne vise pas à entraver l'exercice de notre propre détermination.

124. Comme conséquence logique de la position qu'il avait adoptée, notre gouvernement, malgré les alertes sérieuses qu'il a connues au début de cette année, n'a pas hésité à rechercher l'entente avec les puissances voisines dont le régime et l'orientation extérieure sont fort différents des siens. Des progrès sensibles ont été réalisés, qui contribuent au maintien de la paix et de l'équilibre en Asie du Sud-Est.

125. L'heure est venue, estimons-nous, où les hommes d'Etat doivent se rendre compte que l'ère de l'impérialisme et des conquêtes est révolue et que les efforts des gouvernements devraient tendre, non à s'ingérer dans les affaires intérieures des voisins, mais à favoriser le développement économique et culturel de leur propre pays et du monde. Ce qu'il faut maintenant combattre, c'est le spectre de la misère, de la faim et le sous-développement sous toutes ses formes.

126. La délégation du Cambodge estime qu'à la présente session l'Assemblée générale peut, à plus d'un titre, contribuer puissamment à la diminution de la tension internationale.

127. Les quelques résultats de la Conférence des ministres des affaires étrangères laissent entrevoir une entente possible entre l'Est et l'Ouest sur certains problèmes cruciaux. Déjà, on observe des signes réconfortants: exposition soviétique à New York et américaine à Moscou, visite officielle aux Etats-Unis de hauts dirigeants soviétiques et, en URSS, de hauts dirigeants américains, résultats assez encourageants de la Conférence de Genève sur la cessation des essais d'armes nucléaires, visite officielle du Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux Etats-Unis et prochaine visite officielle du Président des Etats-Unis d'Amérique en URSS. Nous saluons avec joie ces perspectives de détente.

128. L'Organisation des Nations Unies doit consacrer davantage ses efforts à orienter son action et celle de ses institutions spécialisées vers la solution des problèmes vitaux du monde, tels que, en particulier, le problème du sous-développement et celui de l'utilisation rationnelle de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour le relèvement économique et social des peuples. En ce qui concerne ce relèvement, il faut franchement avouer que, malgré de louables efforts, l'Organisation ne fait que commencer son œuvre.

129. En effet, à côté d'une poussée démographique irrésistible, l'augmentation de la production mondiale de 1958 n'est que de 3 pour 100 seulement. Cet état de choses influe directement sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

130. Le Secrétaire général lui-même a souvent déclaré que le fossé séparant les nations les plus prospères et celles les moins favorisées du monde est devenu de plus en plus large.

131. La délégation du Cambodge tient à rendre hommage à la clairvoyance du Secrétaire général qui a également estimé que la situation économique difficile de beaucoup de nations asiatiques et africaines demande un nouveau sens de responsabilité et une aide poussée au plus haut point de la part des nations plus riches. Si de telles réactions ne se traduisent pas par des réalisations pratiques et constructives, un danger d'instabilité dans les pays plus pauvres est inévitable. Cette instabilité trouvera ses répercussions sur la situation politique du monde. La délégation khmère espère que ces paroles seront entendues par tous les Membres de l'Organisation.

132. C'est avec une profonde satisfaction que la délégation cambodgienne accueille la nouvelle selon laquelle un Comité d'examen des programmes économiques vient d'être constitué sous la présidence du Secrétaire général, dont la tâche sera d'introduire une

certaine souplesse et une certaine coordination dans la suite à donner aux demandes d'assistance technique adressées à l'Organisation des Nations Unies. Nulle initiative n'est plus heureuse, en effet, que de coordonner plus étroitement les programmes internationaux tels que ceux de l'assistance technique et du Fonds spécial. La délégation khmère est convaincue à l'avance que ce comité jouera efficacement son rôle dans la répartition judicieuse de l'assistance technique des Nations Unies.

133. Le monde entier tourne ses regards vers l'Organisation des Nations Unies, en laquelle il place toujours ses espoirs pour édifier un avenir de paix et de prospérité. L'Organisation doit éviter à tout prix de décevoir ces espérances.

134. Nous devons faire en sorte que disparaisse ce climat de guerre froide, de suspicion de chaque instant, d'accusations réciproques, de menaces plus ou moins voilées, voire d'ingérences délibérées dans les affaires intérieures des voisins, car cette situation, si elle continue indéfiniment, fera courir à l'humanité une autodestruction matérielle et spirituelle certaine.

135. Nous assistons, depuis déjà longtemps, à ce spectacle désolant de deux tiers du globe qui vivent dans l'inquiétude, la misère et la faim, à côté de l'autre tiers qui dispose précisément de moyens pour faire disparaître ces maux. Nous pensons qu'il appartient à l'Assemblée de prendre enfin l'initiative d'un vaste mouvement en faveur d'une entente entre toutes les puissances. Cette entente est plus que jamais nécessaire à l'édification d'une paix durable, grâce à une coexistence qui pourrait prendre la forme d'une émulation entre les civilisations et les techniques.

136. Participant à la quatorzième session de l'Assemblée, le Cambodge, qui est un pays neutre, ami de tous et allié de personne, est fermement décidé à apporter sa contribution, si modeste qu'elle soit, à la diminution de la tension internationale.

137. En terminant, permettez-moi de rappeler ici les paroles de S. A. R. le prince Norodom Sihanouk, prononcées devant cette honorable assemblée, lors de sa treizième session:

"Nous voulons pouvoir soutenir toute proposition qui nous paraît juste et raisonnable, quelle que soit la couleur politique de ses promoteurs. Nous pensons que la vérité n'est pas l'apanage de tel ou tel système, mais qu'il s'en trouve un peu dans chaque système, et que la sagesse la plus élémentaire consisterait, pour tous, à le reconnaître." [756ème séance, par. 5.]

138. Je crois que, si cette réflexion, que beaucoup d'entre vous, je le pense, approuvent au fond de leur cœur, était entendue, nous aurions fait un grand pas sur la route du progrès pour l'humanité.

La séance est levée à 16 h 40.

